

**Délibération n° 142 du 7 janvier 2010  
portant désignation du Directeur par intérim  
du Département des Analyses de l'Agence**

L'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu la partie législative du code du sport, notamment ses articles L. 232-8 et L. 232-18,

Vu la partie réglementaire du code du sport, notamment ses articles R. 232-14 et R. 232-18,

Vu la délibération n° 4 du 5 octobre 2006 portant désignation du Directeur du Département des Analyses de l'Agence,

Vu la délibération n°133 du 18 juin 2009 portant nouvelle prorogation de la délibération n° 4 du 5 octobre 2006 portant désignation du Directeur du Département des Analyses de l'Agence,

Vu le décès du Professeur Jacques de CEARRIZ,

Sur proposition du Président de l'Agence,

Décide :

Article 1er : La nomination du Docteur Françoise LASNE dans les fonctions de Directeur par intérim du Département des Analyses de l'Agence est prononcée à compter du 7 janvier 2010 jusqu'à la nomination du prochain directeur.

Article 2 : La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française et sur le site *internet* de l'Agence.

La présente décision a été délibérée le 7 janvier 2010 avec la participation de M. Pierre BORDRY, Président et de MM. Jean-François BLOCH-LAINE, Claude BOUDENE, Jean-Michel BRUN, Laurent DAVENAS, Guy JOLY, Jean-Pierre GOULLE, membres.

Le Président,  
Pierre BORDRY

